

Mémoire professionnel de diplôme

Ce document oriente la réalisation et l'évaluation des mémoires effectués dans le cadre du Master en enseignement pour le degré secondaire I / Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire I (MS1)

Mise à jour : septembre 2020

Objectifs et démarche

Le mémoire professionnel de diplôme (ci-après, le mémoire) réalisé dans le cadre du MS1 est un travail de recherche ayant pour objectif d'analyser des problématiques liées à l'exercice de la profession enseignante au degré secondaire I. À travers ce travail, l'étudiant·e démontre qu'elle·il est capable d'approfondir une thématique en lien avec sa pratique professionnelle et les enseignements suivis pendant sa formation sur la base d'une construction théorique, de méthodes et d'argumentations rigoureuses (Règlement des études du MS1, art. 28-32bis).

À l'appui de données empiriques, l'étudiant·e est amené·e à mettre en œuvre une démarche analytique lui permettant d'enrichir sa compréhension des enjeux liés à la problématique étudiée, ses connaissances, ainsi que ses compétences et ses pratiques d'enseignement. Plus particulièrement, la réalisation du mémoire permet :

- d'acquérir des outils conceptuels et des connaissances permettant de penser et d'analyser des situations professionnelles complexes et d'enrichir les pratiques professionnelles,
- de s'initier à la pratique de la recherche en éducation et d'en comprendre les enjeux,
- de renforcer l'aptitude à se décentrer, en mobilisant des sources hétérogènes et en explorant différentes pistes d'explication offertes par la littérature scientifique,
- de contribuer au développement de savoirs disponibles dans un domaine donné,
- d'exprimer sa réflexion selon les critères d'une argumentation scientifique,
- de développer ses capacités à communiquer les résultats de son travail.

S'agissant d'un mémoire de Master, les objectifs et la démarche s'inscrivent dans le cadre des standards d'études de 2^{ème} cycle (cf. [Descripteurs de Dublin](#)).

Choix du sujet

Le sujet s'inscrit dans le champ professionnel de l'étudiant·e, à savoir l'enseignement au degré secondaire I.

Il existe deux possibilités pour ce qui est du choix du sujet du mémoire :

- choix libre – l'étudiant·e identifie une problématique qui l'intéresse particulièrement, ancrée dans son expérience professionnelle.
- choix à partir d'une liste de thèmes de mémoire constituée chaque année – ces thèmes sont proposés par les formatrices et les formateurs de la HEP en fonction de leurs champs de recherche ou des problématiques travaillées dans leurs cours et séminaires.

Réalisation du mémoire et dispositif d'accompagnement

Pour aider l'étudiant·e dans la réalisation de ce travail, qui est généralement entamé au 2^e ou 3^e semestre, le plan d'étude prévoit le dispositif d'accompagnement suivant :

- une information sur les différentes étapes de réalisation du mémoire (choix du sujet, direction de mémoire, orientation dans le champ des recherches en didactique et sciences de l'éducation),
- un module de formation à la recherche en éducation en lien avec le champ professionnel (méthodes de recueil et d'analyse de données),
- un encadrement et des conseils individualisés par la directrice ou le directeur de mémoire.

Direction du mémoire

Il appartient à l'étudiant·e de trouver une directrice ou un directeur de mémoire.

La directrice ou le directeur du mémoire encadre et conseille l'étudiant·e durant la réalisation du mémoire. En particulier, elle·il :

- soutient l'étudiant-e dans le développement d'une approche théorique et méthodologique rigoureuse (recherches bibliographiques, éclaircissements théoriques, mise en relation avec des personnes ressources, etc.),
- s'assure que l'étudiant-e est en mesure d'appliquer les méthodes qu'elle-il veut utiliser et le fait dans le respect du cadre éthique de la recherche, en particulier du [Code d'éthique de la recherche](#) publié en 2002 par la Conférence des directeurs des hautes écoles pédagogiques (CDHEP), ainsi que de la [Décision 102](#) du Département de la formation et de la jeunesse du Canton de Vaud du 1er mai 2006,
- établit un calendrier de travail avec l'étudiant-e,
- valide la méthodologie proposée par l'étudiant-e,
- conseille l'étudiant-e pour la rédaction,
- en cas de note F, la directrice ou le directeur supervise les corrections.

En cas de désaccord majeur, la directrice ou le directeur du mémoire peut demander à être relevé-e de sa tâche de direction et l'étudiant-e peut demander à changer de directeur-trice de mémoire. La décision est prise en accord avec la ou le responsable de l'UER et la ou le responsable de la filière.

Volume et crédits

Le mémoire, réalisé sous la forme d'un texte dactylographié (environ 2500 signes par page), compte 40 à 60 pages et vaut 14 crédits. Il est réalisé individuellement ou par groupe de deux étudiants au plus. Son évaluation est individuelle.

Cas particulier : mémoire unique pour une formation simultanée secondaire I et secondaire II

Dans le cadre d'une formation simultanée secondaire I et secondaire II, il est possible de réaliser un mémoire unique, équivalent à 19 crédits. Il doit porter principalement sur une problématique relative à l'enseignement au secondaire I mais doit également aborder le contexte de l'enseignement secondaire II. Il se base sur les exigences du cadre posé dans ce document (problématique, structure, mise en page). Ce mémoire peut être exécuté par deux étudiants, pour autant que les deux étudiants soient en formation simultanée S1-S2. Il est validé par une seule soutenance.

Temps de travail personnel

Le mémoire professionnel de Master est un travail conséquent qui nécessite de l'anticipation et une planification rigoureuse. Les 14 crédits ECTS attribués au mémoire professionnel représentent approximativement 350 à 420 heures de travail, que l'étudiant-e doit planifier durant sa formation.

Évaluation du mémoire

Le mémoire ne peut être soutenu avant la fin de la session d'examens du premier semestre de formation. À l'échéance d'un semestre, la soutenance a lieu au plus tard le dernier jour de la session d'examens. Passé ce délai, le résultat est enregistré au semestre suivant.

La fin de la session d'examens de juin est la date ultime de soutenance du mémoire pour l'obtention du diplôme en juillet. L'ultime délai de soutenance est fixé par la durée maximale autorisée pour la formation.

Le mémoire est remis au jury au minimum 15 jours avant la soutenance, qui est publique. Le jury est composé du directeur ou de la directrice du mémoire et d'au moins un-e expert-e (formateur-trice HEP, praticien-ne formateur-trice ou extérieur-e à la HEP).

Déroulement de la soutenance :

La soutenance du mémoire professionnel comporte quatre phases :

1. L'exposé des éléments principaux du travail et des principales conclusions par l'étudiant-e ou les deux étudiant-e-s, d'une durée d'environ 20 minutes.
2. Le débat entre les membres du jury et l'étudiant-e ou les étudiant-e-s (environ une heure), portant tant sur des éléments de clarification ou de compréhension du sujet traité que sur les possibles développements.
3. La délibération du jury à huis clos.
4. La communication à l'étudiant-e ou aux étudiant-e-s de l'appréciation du jury à l'issue de sa délibération.

L'évaluation est communiquée sous la forme d'une note de A à F. Le jury rédige et signe le procès-verbal de la soutenance, qui est transmis au Service académique.

Décisions concernant le document présenté

Un mémoire est accepté lorsqu'il reçoit une note de A à E. Si le jury l'estime nécessaire, il peut demander des corrections mineures, de forme et de contenu, avant que l'ouvrage ne soit rendu accessible au public à la bibliothèque-médiathèque de la HEP. Si la protection de la vie privée et des données personnelles l'exige, le jury requiert la garantie de confidentialité en l'indiquant sur le procès-verbal de soutenance. Dans ce cas, le mémoire n'est pas placé en libre accès à la bibliothèque-médiathèque de la HEP Vaud.

Critères d'évaluation du mémoire

L'évaluation porte sur le fond et sur la forme. La prise en compte du processus d'élaboration du mémoire ne peut compenser une production écrite insuffisante.

En lien avec le référentiel de compétences de la HEP Vaud, cinq axes orientent l'évaluation :

- A. Construction théorique et conceptuelle
 - la qualité et la pertinence des questions et des buts de recherche
 - la délimitation et la construction de l'objet
 - le choix de fondements théoriques adaptés à la problématique traitée
 - l'actualité des écrits choisis et présentés
 - la qualité de la construction et de l'argumentation
 - la cohérence entre les diverses parties
 - la bonne compréhension des théories utilisées
 - la richesse de l'analyse des résultats
 - la qualité de la discussion et des conclusions en regard des théories utilisées
- B. Démarche méthodologique
 - la pertinence de la méthodologie adoptée
 - l'explicitation de la démarche
 - l'emploi adéquat des méthodes et techniques choisies
 - l'utilisation du matériel recueilli
 - la qualité de l'exploitation des données
 - le respect de l'éthique de la recherche
 - l'évaluation des résultats obtenus
 - la mise en évidence des limites du travail
- C. Analyse et perspective professionnelle
 - l'intérêt du travail pour les lecteurs ou les lectrices
 - l'utilité pour les populations ou l'institution étudiées
 - la portée du sujet traité pour la profession
 - la pertinence et la nouveauté des propositions concrètes contenues dans le travail
- D. Évaluation de la soutenance
 - la qualité de la réflexion personnelle de l'auteur, de l'argumentation et de l'analyse critique du travail
 - la clarté et la justesse de l'expression orale
 - l'utilisation pertinente d'outils de présentation
 - la capacité à répondre avec pertinence aux questions du jury
- E. Qualités formelles du document
 - la présence des éléments demandés (page de titre, nom du directeur ou de la directrice, composition du jury, mentions obligatoires, résumé, mots-clés, table des matières, corps de l'ouvrage, références bibliographiques, annexes ...)
 - la qualité de la présentation (pagination, titrage, mise en page, tableaux, graphiques, photos, notes de bas de page, index ...)
 - la qualité de la rédaction (orthographe, syntaxe, vocabulaire, construction des paragraphes, organisation du texte, clarté des titres et sous-titres, équilibre entre les parties, style scientifique ...)
 - le respect des règles (longueur du document, citations, référencement, légendes, références bibliographiques, anonymat, confidentialité ...)
 - la cohérence interne du texte et la qualité de sa présentation

Il n'est pas obligatoire que l'ensemble de ces critères soient satisfaits, il appartient aux membres du jury de décider de leur pertinence compte tenu du type de travail effectué par l'étudiant-e ou les étudiant-e-s.

Références réglementaires et administratives

- [Règlement des études du 28 juin 2010 sur les études menant au Master of Arts ou Master of Science en enseignement pour le degré secondaire I et au Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire I](#)
- [Directive 05_08](#). Réalisation et valorisation des mémoires de diplôme (24 avril 2018)
- [Directive 05_11](#). Attribution de prix pour les mémoires de fin d'études (22 avril 2013)
- Formulaire : [Procès verbal de soutenance de mémoire](#) (à télécharger par la directrice ou le directeur)

Lausanne, le 28 septembre 2020

Le responsable de filière

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Poretti'.

Michele Poretti